INSTRUCTION / AUSBILDUNG

## CHAMPIONNAT VALAISAN DES ADOLESCENTS ET DE LA RELEVE (CVAR) C 10M P10M REGLEMENT ET DISPOSITIONS D'EXECUTION SAISON 2013/14

#### 1. Déroulement

La Fédération Sportive Valaisanne de tir met sur pied chaque année un championnat valaisan pour les adolescents et la relève (CVAR).

Ce championnat se déroule sur 5 tours qualificatifs et une finale.

Les tours 1 et 2 ainsi que 4 et 5 sont tirés à domicile

Le tour 3 est organisé d'une manière centralisée dans les régions.

Les dates des différents tours et de la finale sont publiées dans le calendrier annuel de la FSVT.

#### 2. Catégories

Cat. 1 / U12	Debout sur appui fixe	10 - 12 ans	Année 2002 - 2004
Cat. 2 / U12/U14	Debout sur appui mobile	10 - 14 ans	Année 2000 - 2004
Cat. 3 / U12/U14	Debout libre	10 - 14 ans	Année 2000 - 2004
Cat. 4 / U16	Debout libre	15 - 16 ans	Année 1998 - 1999
Cat. 5 / U18/U20	Debout libre	17 - 20 ans	Année 1994 - 1997

## 3. Programme

Le programme de tir pour les tours qualificatifs est de 20 coups.

Pour le classement final le tour le plus faible est effacé à l'exception du tour 3 qui est obligatoire pour le classement final.

## 4. Tour intermédiaire n° 3

Le tour n° 3 est organisé d'une manière centralisée, en principe dans chacune des régions, soit Haut, Centre et Bas-Valais.

En cas d'empêchement un tir anticipé est possible en contactant le responsable de la place de tir organisatrice du tour intermédiaire.

Pour **2013** il se déroulera à St-Maurice pour le **Bas**, à Sion pour **le Centre** et à Viège pour le Haut-Valais **pour le fusil et à Martigny pour le pistolet** 

## 5. Transmission des résultats

Les résultats des tours intermédiaires doivent être transmis dans les délais impartis sur la fiche des délais d'annonce au responsable administratif du concours.

Seul le total de point est à transmettre

Pour 2013 chez Lothar Zurbriggen par mail: cara10@fsvt.ch

### 6. Qualification pour la finale cantonale

Pour la qualification à la finale cantonale valaisanne du CVAR il est tenu compte des résultats suivants :

- Les 3 meilleurs résultats des tours 1, 2, 4 et 5
- Le résultat du tour 3 (obligatoire)

Un classement sera établi pour l'ensemble des participants du canton pour chacune des 4 catégories. Le 50 % des tireurs (arrondi au dessus) de chacune des 4 catégories, mais au minimum 4 tireurs et au maximum 10 à 12 tireurs par catégorie se qualifie pour la finale, suivant le stand à disposition.

# FEDERATION SPORTIVE VALAISANNE DE TIR WALLISER SCHIESS SPORT VERBAND

#### INSTRUCTION / AUSBILDUNG

## 7. Programme de la finale cantonale

Tous les participants à la finale démarrent avec un compteur à zéro.

Le programme de la finale est de 20 coups.

A l'issue du tour qualificatif, les 8 meilleurs tireurs de chacune des catégories tirent une super finale de 10 coups comptés au dixième (ISSF) annoncés après chaque coup et additionnés au tour qualificatif de la finale.

## 8. Prix pour le classement annuel du CVAR

A la fin des 5 tours qualificatifs, les 3 premiers de chacune des catégories reçoivent un prix pour récompenser le titre de la maitrise annuelle.

## 9. Prix pour le champion du jour de la Finale Cantonale

Pour chacune des catégories, les 3 premiers classés de la finale cantonale reçoivent une médaille olympique (or – argent – bronze) ainsi qu'une carte couronne d'une valeur de Fr. 12. —

Tous les autres participants à la finale cantonale reçoivent une carte couronne d'une valeur de Fr. 10. —

Les tireurs qui ne se sont pas qualifiés pour la finale cantonale mais qui ont terminé le programme du CVAR (trois résultats et le tour n° 3 – selon art. 6) reçoivent une carte couronne d'une valeur de Fr. 6. —

#### 10. Contrôle des résultats

Le résultat des tours 1 et 2 (feuilles de stands ou cartons) doivent être apportés lors du 3<sup>ème</sup> tour centralisé et transmis au responsable présent sur place pour contrôle.

Les résultats des tours 4 et 5 seront apportés lors de la finale cantonale pour vérification.

#### 11. Indemnités FSVT

La FSVT verse une indemnité pour chaque tireur qui a terminé tous les tours qualificatifs et figure dans le classement pour la finale selon art. 6.

Le montant de l'indemnité figure dans le règlement financier de la FSVT.

## 12. Divers

Les dispositions d'exécution du CVAR ont été élaborées par le groupe de travail mis sur pied par le Comité cantonal de la FSVT. (Werner Ritler – Alfred Abgottspon – Pierre-Yves Besse – Jean-Jacques Abbet – Pierre André Fardel)

Toutes les réclamations concernant ces dispositions d'exécution doivent être transmises à : president@fsvt.ch. Le comité cantonal tranchera d'une manière définitive.